

# Contrat de prestations de services en dessin industriel

---

Entre : la société **Missionéo ITG**, société de portage salarial, représentée par **Antoine CARRE** en sa qualité de consultant, et inscrite sous le numéro SIRET 489 527 275 00031, dont le siège est situé à : ITG Coeur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92400 COURBEVOIE

Et : [Nom du client ou de l'entreprise], dont le siège est situé à [adresse], et représentée par la personne [Nom et prénom du client]

Il a été convenu ce qui suit :

## 1. Objet de la prestation

Le Prestataire s'engage à réaliser, sur demande du Client, des plans techniques en tôlerie ou métallerie ou chaudronnerie ou serrurerie, à partir des informations, croquis, côtes, spécifications et directives fournies par le Client,

## 2. Nature de l'intervention

Le Prestataire agit en qualité de dessinateur industriel et n'intervient ni en qualité de bureau d'études, ni en tant qu'ingénieur structure.

Il n'effectue aucun calcul de structure, dimensionnement, vérification de conformité réglementaire ou technique.

## 3. Responsabilités du Client

Le Client reconnaît être pleinement responsable :

- Des choix techniques, matériaux, assemblages, modes de fabrication ou de pose.
- De la conformité aux normes en vigueur (DTU, Eurocodes, normes sécurité, etc.).
- De la transmission d'informations exactes, complètes et à jour.
- De la validation finale des plans avant fabrication ou mise en œuvre.

Le Client s'engage également à vérifier l'exactitude des dimensions, des quantités et des informations figurant sur les plans avant tout usage. Le Prestataire ne pourra pas être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs liées à des dimensions ou quantités erronées.

#### 4. Limitation de responsabilité

Le Prestataire ne pourra pas être tenu pour responsable :

- D'erreurs résultant d'instructions erronées ou incomplètes fournies par le Client.
- Des conséquences techniques, financières ou matérielles résultant d'une utilisation inappropriée ou non conforme des plans.
- Des défauts de fabrication, pose, ou structure liés à l'exécution.
- De la durabilité des ouvrages réalisés à partir des plans fournis, celle-ci dépendant de nombreux facteurs indépendants de la mission du Prestataire.

La responsabilité du Prestataire, si elle est avérée, est limitée au montant total HT de la prestation facturée.

#### 5. Etendue de ce contrat

Ce contrat est signé par le Client à l'ouverture de son compte chez **Missionéo ITG** et s'étend à l'ensemble des prestations réalisées sans limites de temps.

#### 6. Propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire, les plans restent la propriété du Prestataire jusqu'au paiement complet. Toute reproduction ou diffusion non autorisée est interdite.

#### 7. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre du présent contrat.

#### 8. Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties privilégieront une résolution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège du Prestataire.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé" + dates

Le gérant, en sa qualité de représentant

Le Client

de la société **Missionéo ITG**